

DEPARTEMENT
DU
VAL DE MARNE

COMMUNE DE BRY-SUR-MARNE

ARONDISSEMENT
DE NOGENT

EXTRAIT
du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt et un, le lundi 12 avril, à 20h00, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le mardi 6 avril 2021, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Charles ASLANGUL, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 25

Étaient Présents :

M. Charles ASLANGUL, Maire
Monsieur Rodolphe CAMBRESY, Madame Véronique CHEVILLARD,
Monsieur Bruno POIGNANT, Madame Sylvie ROBY, Monsieur Christophe ARZANO, Madame Béatrice MAZZOCCHI, Monsieur Olivier ZANINETTI, Madame Virginie PRADAL, Monsieur Pierre LECLERC, Adjoints au Maire.
Monsieur Jean-Antoine GALLEGO, Madame Nicole BROCARD, Monsieur Didier SALAÛN, Madame Valérie RODD, Monsieur Laurent TUIL, Madame Chrystel DERAY, Madame Sandra CARVALHO, Monsieur Didier KHOURY, Monsieur Julien PARFOND, Monsieur Stefano TEILLET, Monsieur Serge GODARD, Madame Isabelle DUJARDIN, Madame Laure MARCOCCIA-WARIN, Madame Sandrine LALANNE, Monsieur Robin ONGHENA, Conseillers municipaux.

Ont donné pouvoir :

M. Etienne RENAULT à M. Bruno POIGNANT.
Mme Armelle CASSE à M. Charles ASLANGUL.
Mme Sandrine VILLEMEN à Mme Virginie PRADAL.
Mme Anne-Sophie DUGUAY à M. Rodolphe CAMBRESY.
M. Thierry BRAYARD à Mme Laure MARCOCCIA-WARIN.
M. Vincent PINEL à M. Serge GODARD.

Absents excusés :

Absents :

Mme SAADI Rosa, Mme BASTIEN-COTARD Karine.

Secrétaire de séance : Jean-Antoine GALLEGO

2021DELIB0035 - APPROBATION DU CONTRAT DE PRESTATION ENTRE LA VILLE ET LA SOCIÉTÉ
DOCNCO RELATIF À L'UTILISATION À TITRE GRATUIT DE LA PLATEFORME DOCNCO - AUTORISATION
DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LEDIT CONTRAT

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action sociale et des Familles,

Vu la proposition de contrat de prestation de service à titre gratuit de la société DOCNCO, sise 20 B, rue Castel – Fontenay-sous-Bois (94120), relatif à l'utilisation de la plateforme DOCNCO,

Vu l'avis de la commission « Vie sociale/Vie associative/Santé/Seniors/Handicap » du 31 mars 2021,

Considérant que la Commune souhaite faciliter la communication et la collaboration entre tous les professionnels liés à la santé (hôpitaux, docteurs, service social de ville,...),
Considérant que la société DOCNCO propose, à titre gratuit, d'expérimenter sa plateforme qui propose des services d'intermédiation des professionnels dans le cadre de la prise en charge de patients et d'échange de données Patients à cette fin, et qui permettra de traiter les demandes de Bryards par l'intermédiaire des professionnels de santé,

Considérant l'intérêt de ce service gratuit pendant 6 mois et sans engagement au-delà de cette durée,

Après en avoir délibéré, et par 31 voix pour

ARTICLE 1 : APPROUVE le contrat d'utilisation de la plateforme DOCNCO entre la ville et la société DOCNCO sise 20 B, rue Castel – Fontenay-sous-Bois (94120).

ARTICLE 2 : DIT que les prestations sont proposées à titre gratuit, pour une durée de 6 mois à compter de l'accès à la plateforme et à l'utilisation des services par la ville, étant précisé que le contrat prendra fin sans nécessité de préavis de la part de l'une ou l'autre des parties.

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce contrat dès que la présente délibération sera exécutoire.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Publiée le : 14 avril 2021

Pour copie conforme,
Le Registre dûment signé,
Charles ASLANGUL,

Maire de Bry-Sur-Marne

